Nations Unies S/2011/247



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 avril 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 avril 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et au paragraphe 3 de la résolution 1962 (2010) du Conseil de sécurité, en date du 20 décembre 2010, qui a prorogé le mandat de l'ONUCI jusqu'au 30 juin 2011.

Compte tenu de la situation actuelle en Côte d'Ivoire, je recommande une restructuration de la composante police de l'ONUCI. Sur les effectifs de police autorisés actuellement pour la Mission, 40 officiers de police dont les postes sont vacants seraient remplacés par 40 membres d'unités de police constituées. Cette mesure, qui pourrait être appliquée immédiatement une fois autorisée par le Conseil, doterait la Mission de la capacité supplémentaire nécessaire pour relever les défis que constitue la protection du personnel et des installations des Nations Unies et de la population civile.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la teneur de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-30096 (F) 140411 140411



